

CONCERNANT
AVIVA LIFE & PENSIONS UK LIMITED
-et-
CONCERNANT
FRIENDS FIRST LIFE ASSURANCE COMPANY DAC
-et-
CONCERNANT
**LA LOI BRITANNIQUE DE 2000 RELATIVE AUX SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS
(FINANCIAL SERVICES AND MARKETS ACT 2000)**

LE PRÉSENT AVIS EST DONNÉ afin d'informer qu'en date du 16 octobre 2018, une demande a été déposée auprès de Her Majesty's High Court of Justice par Aviva Life & Pensions UK Limited (auparavant connue sous le nom de Norwich Union Life & Pensions Limited) (« **UKLAP** ») et Friends First Life Assurance Company dac (auparavant connue sous le nom de Friends Provident Life Assurance Company Limited et Friends First Life Assurance Company Limited) (« **FFLAC** ») concernant une ordonnance en application de la Partie VII de la loi britannique de 2000 relative aux services et marchés financiers (Financial Services and Markets Act 2000) (la « **loi** ») autorisant un système (le « **système** ») pour le transfert : (i) de toute activité effectuée et/ou entreprise par UKLAP auprès des succursales d'UKLAP en Belgique, en France et en Irlande, et (ii) certaines autres activités effectuées et/ou entreprises par UKLAP et commercialisées hors du Royaume-Uni.

Des exemplaires du document intégral du système, du rapport intégral élaboré conformément à la section 109 de la loi sur les conditions du système par M. Tim Roff (l'« **expert indépendant** », dont la nomination a été approuvée par la Prudential Regulation Authority, après concertation avec la Financial Conduct Authority), un résumé du rapport de l'expert indépendant, des courriers envoyés aux parties intéressées et des brochures de l'assuré incluant un résumé du système peuvent être obtenus, ainsi que d'autres informations utiles, gratuitement, en contactant directement UKLAP ou FFLAC aux coordonnées ci-dessous jusqu'à la publication d'une ordonnance autorisant le système.

La demande est transmise en vue d'être examinée par un juge de la Business and Property Court à Rolls Building, 7 Rolls Buildings, Fetter Lane, Londres, EC4A 1NL, le 13 février 2019. S'il est approuvé, le transfert prendra effet à la date d'entrée en vigueur (telle que définie dans le système), prévue le 29 mars 2019 à 22 h 59 (heure de Londres). Les personnes qui prétendent pouvoir subir un préjudice à la suite de la mise en place du Système ont le droit de formuler une objection au Système et d'être entendues lors de l'audience. Les personnes qui affirment pouvoir être lésées sont invitées (sans toutefois y être obligées) à préciser les raisons pour lesquelles elles considèrent pouvoir subir un préjudice et à faire part, le cas échéant, de leur intention de se présenter à l'audience à l'adresse désignée ci-dessous, dont la boîte postale a été créée spécialement pour le système, ou en appelant le numéro de téléphone ci-dessous, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'audience. Les personnes qui prétendent pouvoir subir un préjudice à la suite de la mise en place du système peuvent se présenter en personne à l'audience ou s'y faire représenter par un avocat.

Coordonnées UKLAP :

Adresse : Aviva Transfer Mailing (BAU J)
PO Box 3661
NORWICH
NR1 3JF
Royaume-Uni

Numéro de téléphone : +44 (0) 1603 606388
Site Web : <https://transfer.aviva.com/life>

Coordonnées FFLAC :

Adresse : Customer Services Department
(Transfer Mailing)
Friends First House
Cherrywood Business Park, Loughlinstown
Dublin 18, Irlande

Numéro de téléphone : +353 (0) 1 618 6816
Site Web : <https://transfer.aviva.com/life>